



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2020-169

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2020

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-07-08-002 - Arrêté portant délégation de signature en matière disciplinaire à Madame Christine NERCESSIAN, Contrôleuse Générale des services actifs de la Police Nationale, Directrice Zonale de la Police aux Frontières Sud, Directrice Interdépartementale de la Police aux Frontières de Marseille (3 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2020-07-08-002

Arrêté portant délégation de signature en matière
disciplinaire

à Madame Christine NERCESSIAN,
Contrôleuse Générale des services actifs de la Police
Nationale,

Directrice Zonale de la Police aux Frontières Sud,
Directrice Interdépartementale de la Police aux Frontières
de Marseille



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle Coordination Administrative
RAA n°

Arrêté portant délégation de signature en matière disciplinaire
à **Madame Christine NERCESSIAN**,
Contrôleuse Générale des services actifs de la Police Nationale,
Directrice Zonale de la Police aux Frontières Sud,
Directrice Interdépartementale de la Police aux Frontières de Marseille

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets de Zone de Défense et de Sécurité ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de **Monsieur Pierre DARTOUT** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 09 mars 2020 portant nomination de **Madame Christine NERCESSIAN** en qualité de Contrôleuse Générale des services actifs de la police nationale, Directrice Zonale de la Police aux Frontières Sud, Directrice Interdépartementale de la Police aux Frontières de Marseille ;

Vu l'arrêté ministériel DRCPN/ARH/CR n° 600 du 28 octobre 2016 portant nomination du commissaire divisionnaire **Pierre LE CONTE DES FLORIS**, en qualité de directeur zonal adjoint de la police aux frontières Sud, directeur interdépartemental adjoint de la police aux frontières de Marseille ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Christine NERCESSIAN**, Contrôleuse Générale des services actifs de la police nationale, Directrice Zonale de la Police aux Frontières Sud, Directrice Interdépartementale de la Police aux Frontières de Marseille, à l'effet de prononcer les sanctions du premier groupe (*avertissement et blâme*) à l'encontre des fonctionnaires actifs du Corps d'Encadrement et d'Application (*CEA*), des Agents Spécialisés et des Techniciens de la Police Technique et Scientifique (*ASPTS et technicien PTS*) affectés dans le département des Bouches-du-Rhône et relevant de son autorité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Christine NERCESSIAN**, Contrôleuse Générale des services actifs de la police nationale, Directrice Zonale de la Police aux Frontières Sud, Directrice Interdépartementale de la Police aux Frontières de Marseille, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 sera exercée par **Monsieur Pierre LE CONTE DES FLORIS**, commissaire divisionnaire, directeur zonal adjoint de la police aux frontières Sud, directeur interdépartemental adjoint de la police aux frontières de Marseille.

Article 3

L'arrêté numéro 13-2017-POL5 du 11 décembre 2017 est abrogé.

Article 4

La Secrétaire Générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la Directrice Zonale de la Police aux Frontières Sud sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 08 juillet 2020

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT